



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rése
au
Moni
bel***21032989***Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIÈGE, division NEUFCHATEAU,
le**05 MARS 2021**

jour de sa réception.

Le Greffier,

Greffe

N° d'entreprise : **0433 917 919**

Nom

(en entier) : **NOUVEAUX ECRANS DE WALLONIE**(en abrégé) : **ECRANS DE WALLONIE**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue d'Houffalize, 56 - 6800 Libramont-Chevigny****Objet de l'acte : Transfert du siège statutaire**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 février 2021 :

3. DÉCISIONS

[...]

3.1. Déplacement du siège statutaire de la Société dans la même région linguistique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège statutaire de la Société actuellement situé à 6800 Libramont, avenue d'Houffalize 56i vers 4800 Verviers, Boulevard des Gérardchamps 7/a à compter de ce jour.

[...]

4.2. Procuration

Le conseil d'administration donne procuration à Thomas Pouppez, Samantha Kabeya et Vincent Longueville ou tout autre avocat ou employé du cabinet Strelia ayant tous leurs bureaux situés rue Royale 145, 1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions adoptées lors du présent conseil d'administration et pour effectuer toute modification de l'inscription de la Société auprès du registre des personnes morales, de remplir toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises ou du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et, de manière générale, de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles relatives aux décisions adoptées lors du présent conseil d'administration.

Vincent LONGUEVILLE, mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/03/2021 - Annexes du Moniteur belge